

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Transfert de la propriété des bâtiments du site « Arebona » au bénéfice de la commune de Pont-Rémy.

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE ; Jean-Pierre BOUDINELLE ; Michele BRIET ; Yves BUTEL ; Aymerick COEUILTE ; Philippe DELAPORTE ; Pascal DEMARTHE ; Anne-Marie DORION ; Mathieu DOYER ; Phillipe EVRARD ; Joël FARCY ; France FONGEUSE ; Jean GORRIEZ ; Francis GOUESBIER ; Stéphane HAUSSOULIER ; Guy HAZARD ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT ; Claude JACOB ; Jean-Paul LECOMTE ; Pascal LEFEBVRE ; Christian LESENNE ; Emmanuel MAQUET ; José MARQUE ; Jean-Charles MARTEL ; Christophe MENNESSON ; Eric MOUTON ; Arnaud PETIT ; Daniele PIERRU ; Thierry RUELLET ; Jacky THUEUX ; Angelo TONOLLI ; Catherine TSCHANZ

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Eric BALEDENT ; Nathalie CORNILLE ; Guy DE BOIVILLE ; Emmanuel DELAHAYE ; Bernard DUQUESNE ; Fabrice FRION ; Sophie GRAVELET LOETSCHER ; Eric KRAEMER ; Jean-Jacques LELEU ; Jocelyne MARTIN

Délibération n°TD.CS22.25

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2221-1, L.2125-1 et suivants,
 - Vu les statuts de Baie de Somme 3 Vallées adoptés par délibération du Comité Syndical n°VP/CS.21.21 en date du 22 novembre 2021,
 - Considérant la mise à disposition d'un terrain par la commune de Pont-Rémy en février 2013,
 - Considérant la construction d'une halle et de deux bâtiments de type gaulois,
 - Considérant le projet de valorisation du site porté par la commune,
- La Présidente expose :

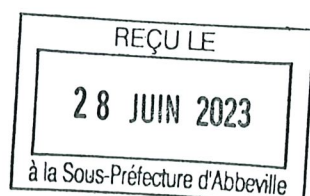
Le 13 février 2013 est établie une convention de mise à disposition d'un terrain à titre gratuit entre la commune de Pont-Rémy et l'Association de Préfiguration du Parc naturel régional. La commune de Pont-Rémy, met à disposition le terrain, situé sur le chemin du halage, cadastré section AK 198 et AK 513, d'une superficie totale de 2 552m², à l'usage de l'Association de préfiguration du parc naturel régional pour la construction des bâtiments pour constituer le chantier naval gaulois. A l'issue du chantier naval, d'autres constructions verront le jour : une maison gauloise, une forge et une halle.

Ce terrain ainsi que ces bâtiments constitueront le site « Arebona ». Depuis 2020, le site est fermé au public.

Aujourd'hui, la commune de Pont-Rémy engage un projet de valorisation du site « Arebona ». Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées souhaite céder la propriété des bâtiments en l'état à la commune de Pont-Rémy.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la cession des bâtiments à titre gratuit à la commune de Pont-Rémy
- D'autoriser la Présidente à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Patricia Poupart

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patricia Poupart".